



PROCÈS-VERBAL N°5

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 09 janvier 2025

Présent(s) : Frédéric RAYMOND, Norbert CHERAUD, Guillaume DEM (visio), Albert ROUSSEAU, Joël LE BOT (visio), André FERELLOC (visio) et Marcel DELEON

Excusé(s) : Hubert MOREL et Frédéric ROCHER

Assistent : Pierre LE BOT

Pour information

Référents " Sols " Ligue : Frédéric RAYMOND (lbf.crtis@footbretagne.org), Joël LE BOT (joel-lebot@hotmail.fr) et Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)

Référent " Eclairage " Ligue : Albert ROUSSEAU (albertrousseau@gmail.com)

Ils peuvent être contactés pour toute question " technique " relative à l'application des Règlements

Prochaine réunion le 06/02/2025

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 30/01/2025

Le PV N°4 est validé

Les décisions du PV de la C.R.T.I.S. doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains et des Installations Sportives pour être exécutoires.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la durée du classement.

Rappel: Pour les confirmations de classement d'éclairage et si le propriétaire nous a autorisé à renouveler le classement de son éclairage à son échéance si aucune modification n'est intervenue, il n'est pas utile de récupérer la première page signée du formulaire de demande.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

PLANCOET - STADE JOSEPH SAMSON 2 - NNI 221720102

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T5 SYN) jusqu'au 31/12/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 24/10/2017
- Tests in-situ du 12/10/2023
- Plans de coupe, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 12/10/2033 et rappelle que compte tenu de la charge en sable (PUR), de nouveaux test in-situ seront à fournir pour le 01/08/2029.

PLENEE JUGON - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 221850102

Cette installation est retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 06/12/2024
- Plans de coupe, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis et en raison d'une installation non clôturée (art 6.3 des Règlements TIS 2021), la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 06/06/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 06/06/2025.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

DINGE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 350940102

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 S et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/01/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau A8 S jusqu'au 09/01/2035.

BAGUER MORVAN - STADE BEAUREGARD 4 - NNI 350090104

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Plans des vestiaires et de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/05/2025 sous réserve de la réception, des tests in-situ avant le 08/05/2025. Elle demande également de fournir un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

1.2 Confirmation de classement

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 2 - NNI 351260102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des document transmis :

- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 4 - NNI 351260104

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des document transmis :

- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 5 - NNI 351260105

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des document transmis :

- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

GUICHEN - STADE CHARLES GAUTIER 6 - NNI 351260106

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des document transmis :

- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

MERNEL - Stade Municipal 1 - NNI 351750101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 05/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

MERNEL - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 351750102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

RIVES DU COUESNON - STADE MUNICIPAL - NNI 352820101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

MERNEL - SALLE DES SPORTS - NNI 351759901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 4.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

FOUGERES - COMPLEXE SPORTIF PARON SUD 3 - NNI 351150203

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN et des document transmis :

- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

FOUGERES - STADE JEAN MANFREDI PARON NORD 2 - NNI 351150102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des document transmis :

- Plans des vestiaires et de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

LA MEZIERE - Complexe Sportif François Mitterrand 2 - NNI 351770102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 26/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN et des document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/04/2013
- Plans de l'aire de jeu, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 09/01/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ETRELLES - STADE DES HAIRIES - NNI 351090201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/07/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le 10/07/2025. Elle demande également de lui fournir un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

DINGE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 350940101

Cette installation est référencée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 02/01/2025
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035.

LA MEZIERE - Complexe Sportif François Mitterrand 1 - NNI 351770101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/04/2013
- Plans de l'aire de jeu de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/01/2035.

LA MEZIERE - Complexe Sportif François Mitterrand 3 - NNI 351770103

Cette installation était classée en Niveau T6 S jusqu'au 26/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 S et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 25/04/2013
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 S jusqu'au 09/01/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BAGUER MORVAN - STADE BEAUREGARD 4 - NNI 350090104

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 211 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,45
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,61

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

2.2 Confirmation de classement

MERNEL - Stade Municipal 1 - NNI 351750101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 25/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E7 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,54
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/01/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

ST JACQUES DE LA LANDE - STADE SALVADOR ALLENDE 3 - NNI 352810103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 168 Lux
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,46
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,63

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST AVE - POLE SPORTIF DE KEROZER 1 - NNI 562060301

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/12/2024
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 26/11/2024
- Rapport de visite du 17/12/2024 effectué par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.
- Plans de l'aire de jeu, de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 09/01/2035 et demande de fournir un Arrêté d'Ouverture au Public détaillant le nombre de places disponibles (pourtour, tribune, assises et debout) avant le 30/06/2025.

RIANTEC - Stade du Collège de Kerdurand - NNI 561930103

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Photos diverses
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la réception d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

ST AVE - POLE SPORTIF DE KEROZER 2 - NNI 562060302

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/12/2024
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 26/11/2024
- Rapport de visite du 17/12/2024 effectué par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 08/07/2025 sous réserve de la réception des tests in-situ avant le

08/07/2025 et demande de fournir un Arrêté d'Ouverture au Public détaillant le nombre de places disponibles (pourtour, tribune, assises et debout) avant le 30/06/2025.

ST AVE - POLE SPORTIF DE KEROZER 3 - NNI 562060303

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 16/12/2024
- Procès-Verbal de la Commission de Sécurité du 26/11/2024
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035.

1.2 Confirmation de classement

CARNAC - COMPLEXE SPORTIF DU MÉNEC 3 - NNI 560340103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 12/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Plans des vestiaires et aérien

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Recouvrir les regards par un revêtement synthétique fixe permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Dans l'attente de la levée de cette non-conformité, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

PLOEMEUR - COMPLEXE SPORTIF ESPACE FCL 3 - NNI 561620403

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 18/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/11/2024 effectué par M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S.
- Plan de masse

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité non respectée : Art. 3.3 « Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. »**

Diminuer la largeur et la longueur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum entre l'extérieur de la ligne de touche/but et le premier obstacle permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

- **Buts non conformes : Art. 3.9.1.1 « Equipements de l'aire de jeu - Les buts - Dispositions communes - Les buts sont constitués d'une barre transversale et de deux poteaux verticaux de même section et fixés au sol dans des fourreaux. »**

La mise en place de buts fixés au sol dans des fourreaux permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. est dans l'impossibilité de classer cette installation et prononce son retrait de classement.

RIANTEC - STADE MICHEL LE GALL 2 - NNI 561930102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 09/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Photos diverses
- Plan de masse

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Buts non conformes : Art. 3.9.1.2. « Equipements de l'aire de jeu – Les buts – Dimensions et positionnements – Les buts ont les dimensions intérieures ci-après : • longueur : 7,32 m • hauteur : 2,44 m La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB. La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale. Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but. ».**

La mise aux normes de la hauteur des buts permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 30/06/2025. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

RIANTEC - STADE MICHEL LE GALL 1 - NNI 561930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Photos diverses

- Plans de masse et des vestiaires

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Main courante discontinue** : Art. 6.6.1 « *Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée.* ».

La fermeture totale de la main courante avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035 sous réserve de la levée de la non-conformité mineure avant le 30/06/2025. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

PONTIVY - Complexe De Toulboubou Kerostin 2 - NNI 561780302

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception du mail du propriétaire accompagné de photos permettant la levée en partie des non-conformités prononcées le 09/11/2023.

Elle rappelle la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non respectée** : Art. 3.3 « *Les zones de sécurité – Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.* »

La réduction de la longueur de l'aire de jeu de manière à respecter une zone de sécurité de 2,50 m minimum permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Dans l'attente de la levée de cette non-conformité, la C.R.T.I.S. confirme la suspension de classement de cette installation. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle précise qu'en l'absence de classement, aucune compétition ne peut y être programmée.

MUZILLAC - Stade De Hinzal - NNI 561430201

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier du propriétaire informant que l'installation n'existe plus.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. prononce le retrait de classement de l'installation.

ST MARTIN SUR OUST - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 562290102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/04/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception d'une attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non-conformités prononcées le 12/09/2024.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend sa décision et désigne un contrôleur pour la vérification de la bonne mise en place des bancs de touche.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

SAINT MARTIN SUR OUST - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 562290101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non conformités mineures prononcées le 12/09/2024.

LANGUIDIC - STADE LUCIEN BIGOIN 1 - NNI 561010101

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S. accompagné d'une photo permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 27/06/2024.

LANGUIDIC - STADE JO HUITEL 1 - NNI 561010201

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S. accompagné d'une photo permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 27/06/2024.

PONTIVY - COMPLEXE DE TOULBOUBOU KEROSTIN 3 - NNI 561780303

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S. accompagné de photos permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 09/11/2023.

ST AVE - STADE LE CHEVILLER 1 - NNI 562060101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée d'une photo permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 12/09/2024.

ST AVE - STADE LE CHEVILLER 2 - NNI 562060102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée d'une photo permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 12/09/2024.

CARNAC - COMPLEXE SPORTIF DU MENEK 2 - NNI 560340102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.

ST AVE - STADE LE CHEVILLER 3 - NNI 562060103

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée d'une photo permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 12/09/2024.

Au regard de l'élément transmis et en raison d'une longueur de l'aire de jeu inférieure à 90 m, la C.R.T.I.S. confirme la mise en inactivité de l'installation.

BERNE - STADE PAUL IHUEL 1 - NNI 560140101

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée des non conformités mineures prononcées le 30/05/2024.

BERNE - STADE PAUL IHUEL 2 - NNI 560140102

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 30/05/2024.

CARNAC - COMPLEXE SPORTIF DU MENEK 1 - NNI 560340101

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail du propriétaire accompagnée de photos ainsi que de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public permettant la levée des non conformités mineures prononcées le 27/06/2024.

PONTIVY - COMPLEXE DE TOULBOUBOU KEROSTIN 4 - NNI 561780304

La C.R.T.I.S. prend connaissance du mail de M. Joël LE BOT, Membre C.R.T.I.S. accompagné de photos permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 09/11/2023.

GUISCRIFF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 560810101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'attestation du propriétaire accompagnée de photos permettant la levée de la non conformité mineure prononcée le 27/06/2024.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST AVE - POLE SPORTIF DE KEROZER 2 - NNI 562060302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 194 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,47
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,69

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

ST AVE - POLE SPORTIF DE KEROZER 1 - NNI 562060301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 337 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,52
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,75

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/01/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ST JEAN BREVELAY - STADE DE LA METAIRIE 2 - NNI 562220102

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 21/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement classement en Niveau E6 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 160 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,42
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,64

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA FORET FOUESNANT - STADE ROBERT GLÉONEC - NNI 290570201

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 11/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 11/12/2024
- Rapport de visite du 11/12/2024 effectué par M. Guillaume DEM, Membre C.R.T.I.S.
- Tests in-situ du 10/12/2024
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Main courante discontinue : Art. 6.6.1 « Protection du terrain – Main courante et autres dispositifs de protection – Pour garantir le déroulement du jeu en toute sécurité, le terrain est doté d'un dispositif de protection (séparation physique de protection destinée à limiter l'envahissement du terrain par les spectateurs et respecter les zones de sécurité). Ce dispositif délimite les espaces réservés au public par rapport à l'aire de jeu. Il est installé de manière permanente. Il est implanté aux distances respectant les dimensions des zones de sécurité et des zones de sécurité augmentée. »**

La fermeture totale de la main courante avec la mise en place de chaînes, cordes etc. permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

- **Tracé de la zone technique non conforme : Art. 3.5 « Les zones techniques - Une zone technique est délimitée, de façon très apparente par une ligne blanche (de couleur ocre par temps de neige) de 10 cm de largeur, en tirets (pointillés), quels que soient les espacements. »**

Réaliser le traçage de la zone technique de couleur blanche permettrait de répondre à cette exigence réglementaire.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/12/2034 sous réserve de la levée des non-conformités mineures avant le 30/06/2025. Une attestation, accompagnée de photos, stipulant que le nécessaire est effectué devra être transmise. Elle demande également la mise en place de miroirs dans les vestiaires joueurs.

1.3 Changement de niveau de classement

PLOUGONVELIN - Complexe Sportif De Trémour 2 - NNI 291900102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 23/03/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 22/10/2024
- Rapport de visite du 09/12/2024 effectué par M. André FERELLOC, Membre C.R.T.I.S. et M. Gérard QUINQUIS, Membre C.D.T.I.S.
- Plans de masse et des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/01/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MOELAN SUR MER - PARC DES SPORTS AR HOAT 1 - NNI 291500101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception des tests in-situ et prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/09/2033. Elle demande également que lui soit transmis un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30/06/2025.

BAYE - STADE MUNICIPAL - NNI 290050101

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.

LANDIVISIAU - STADE DE KERZOURAT 1 - NNI 291050201

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la réception de l'Arrêté d'Ouverture au Public.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

TAULE - Stade St HerboT - NNI 292790201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E7 et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 110 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,40
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,66

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 09/01/2029.

2.2 Confirmation de classement

PLABENNEC - STADE LOUIS GOASDUFF - NNI 291600104

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 16/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E5 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 306 Lux
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,59
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,77

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 09/01/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

PLOUVORN - Stade Claude FaoU - NNI 292100201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 13/05/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 156 Lux
- U1h Rapport EhMin/EhMax : 0,41
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,67

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

GUILERS - COMPLEXE SPORTIF LOUIS BALLARD 1 - NNI 290690201

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 18/02/2017.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau E6 suite au passage en LED et des relevés d'éclairage transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 182 Lux
- U1h Rapport Emini/Emaxi : 0,45
- U2h Uniformité EhMin/EhMoy : 0,60

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 09/01/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

